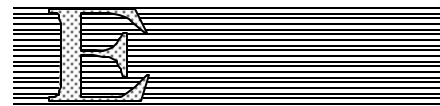




**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**



Distribution : Générale

05 février 2008

Original: anglais

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

**Première réunion de la Commission de Statistique pour l'Afrique
(StatCom-Afrique I)**

Addis Abeba, Ethiopie
20-24 janvier 2008

**Conclusions et recommandations de la première réunion
de la Commission Statistique pour l'Afrique**

Note : Le rapport complet sur la première réunion de la Commission Statistique pour l'Afrique est disponible sur le site Web de la Commission Economique pour L'afrique à: <http://www.uneca.org/statistics/statcom2008/default.htm>

Conclusions et recommandations de la première réunion de la Commission statistique pour l'Afrique (StatCom-Afrique I)

Préambule

Notant avec satisfaction la création du Centre africain pour la statistique (CAS), suite au repositionnement de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) entrepris en 2006;

Ayant examiné des rapports sur i) le développement de la statistique en Afrique, ii) les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), iii) le Programme de comparaison internationale pour l'Afrique (PCI-Afrique), iv) la mise en œuvre du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement de la capacité statistique en Afrique, v) les statistiques économiques de base et les comptes nationaux;

Prenant en considération les rapports émanant des groupes de travail sur les OMD, les comptes nationaux, le secteur informel, la gestion des données, la formation statistique et les statistiques ventilées par sexe;

Tenant compte d'un certain nombre de questions relatives aux programmes, notamment : i) la mise en œuvre du programme de travail exécuté en 2006-2007 et du programme de travail prévu pour 2008-2009, ii) le rapport de suivi de la cinquième et dernière réunion du Comité de l'information pour le développement (CODI V), l'ancien organe subsidiaire de la CEA chargé de la statistique;

A. Prix africain de statistique

La Commission africaine de statistique :

- a) Accueille avec satisfaction la création d'un prix africain de statistique, qui récompense l'œuvre accomplie par des statisticiens africains pour le bien de l'Afrique;
- b) Félicite le Secrétaire exécutif de la CEA, à qui un prix a été décerné pour son action en faveur de la statistique en Afrique et pour sa contribution importante à la redynamisation de la fonction statistique à la CEA;
- c) Décerne, au nom de la communauté statistique africaine, le *Prix africain de statistique* à cinq personnes ayant, pendant longtemps, joué un rôle de premier plan dans le développement de la statistique en Afrique, à savoir M. Julien Amegandjin, M. Oladejo Ajayi, M. Kweku deGraft-Johnson, M. Lamine Diop et M. Pali Lehohla.

B. Bureau de StatCom-Afrique

La Commission africaine de statistique:

- a) Félicite le Bureau sortant du Sous-Comité de la statistique de CODI V pour son rôle moteur et pour l'excellent travail accompli;
- b) Élit le Bureau de la première réunion de StatCom-Afrique, dont la composition est la suivante:

Président :	Afrique du Sud
Vice-Président :	Maroc
Deuxième Vice-Président :	Niger
Premier Rapporteur :	Ouganda
Deuxième Rapporteur :	Cameroun

C. Commission africaine de statistique

La Commission africaine de statistique :

- a) Accueille avec satisfaction les buts et objectifs de StatCom-Afrique en tant que principal organe chargé de la statistique et du développement de la statistique en Afrique;
- b) Recommande que, conformément aux statuts des organes subsidiaires des Nations Unies, StatCom-Afrique se réunisse tous les deux ans et constitue le lien entre l'Afrique et le système statistique mondial par l'intermédiaire de la Commission de statistique de l'ONU;
- c) Décide d'un commun accord que l'année où StatCom-Afrique ne se réunit pas, son Bureau établit, en collaboration avec le Symposium africain sur le développement de la statistique et le Comité africain de coordination des statistiques, un rapport qu'il présentera à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et à la Commission de statistique de l'ONU. L'année où StatCom-Afrique se réunit, le Bureau fera rapport à StatCom-Afrique sur les progrès accomplis entre les deux réunions;
- d) Décide d'un commun accord que le Symposium africain sur le développement de la statistique devrait s'attacher principalement à appuyer la série de recensements de la population et de l'habitat de 2010, mais recommande qu'il serve également de forum où seront débattues d'autres questions statistiques notamment des sujets qui présentent un intérêt pour StatCom-Afrique.

D. Coordination statistique

La Commission africaine de statistique :

- a) Accueille avec satisfaction le rapport de la Banque africaine de développement (BAD) sur le Comité africain de coordination des statistiques et approuve la création dudit Comité;
- b) Décide d'un commun accord que la composition du Comité africain de coordination des statistiques devrait être élargi aux organisations régionales et sous-régionales, ainsi qu'aux « Amis de la CEA », et que le Comité devrait faire rapport au Bureau de StatCom-Afrique;
- c) Demande au Comité africain de coordination des statistiques de faire en sorte que son programme de travail s'accorde avec celui du Comité pour la coordination des activités statistiques, équivalent mondial du Comité de coordination, pour éviter le double emploi;
- d) Demande que le mandat du Comité de coordination des activités statistiques soit établi et que ledit Comité mette au point un mécanisme d'établissement de rapports sur la mesure, l'efficacité et les progrès du renforcement des capacités statistiques en Afrique.

E. Mise en œuvre du Cadre stratégique régional de référence pour le renforcement de la capacité statistique en Afrique

La Commission africaine de statistique:

- a) Prend note avec satisfaction du rapport de la Banque africaine de développement (BAD) sur la mise en œuvre de stratégies nationales de développement de la statistique;
- b) Reconnaît que le financement des activités statistiques est un défi en Afrique et invite les participants à la réunion du Forum pour le développement de la statistique en Afrique (FASDEV) à examiner cette question. Elle recommande la mise en place d'un mécanisme de mesure du développement de la

statistique, qui aiderait les donateurs à évaluer les progrès accomplis par les pays et à fournir un appui à ceux qui en ont le plus besoin;

- c) Renouvelle l'appel lancé par le Comité de l'information pour le développement (CODI) aux pays (qui ne l'ont pas encore fait) pour qu'ils élaborent une stratégie nationale de développement de la statistique, qui ferait office de cadre du développement de la capacité statistique dans la région. Une étude sur l'efficacité des différents systèmes statistiques nationaux déjà en place devrait être entreprise pour permettre aux pays de tirer des enseignements de la mise en œuvre des stratégies existantes;
- d) Recommande que toutes les stratégies nationales de développement de la statistique incluent des moyens explicites de production de statistiques sectorielles.

F. Programme de comparaison internationale pour l'Afrique (PCI-Afrique)

La Commission africaine de statistique:

- a) Prend note avec satisfaction du rapport de la Banque africaine de développement (BAD) sur le Programme de comparaison internationale pour l'Afrique (PCI-Afrique);
- b) Réitère la recommandation de la cinquième réunion du Comité de l'information pour le développement (CODI V) et invite la CEA et la BAD à mettre en place un programme de comptabilité nationale à l'échelle régionale, en faisant fond sur des initiatives couronnées de succès telles que les activités d'Afristat, et demande que le PCI facilite la compilation d'une comptabilité nationale de qualité;
- c) Renouvelle l'appel lancé par CODI V aux pays pour qu'ils fassent du PCI une activité ordinaire des bureaux nationaux de statistiques, en mettant un accent particulier sur la diffusion et l'amélioration de la qualité des données.

G. Associations de statistique

La Commission africaine de statistique :

- a) Prend note avec satisfaction du rapport de la CEA insistant sur l'importance des associations de statistique dans les activités de promotion et de développement de la statistique;
- b) Demande que les hauts fonctionnaires et les décideurs, en particulier dans les bureaux de statistique, les banques centrales et les ministères des finances, de la planification et du développement économique, participent aux activités des associations nationales de statistique de leurs pays respectifs;
- c) Demande que, d'ici à 2009, chaque pays africain ait ravivé son association nationale de statistique ou en ait créé une nouvelle;
- d) Demande aux bureaux nationaux de statistique d'appuyer résolument les associations nationales de statistique, notamment s'agissant du financement, des locaux et du soutien logistique;
- e) Invite les associations nationales de statistique à accroître le nombre d'entreprises parmi leurs membres, afin d'avoir une base financière saine;
- f) Invite les bureaux et les associations de statistique à accroître la coopération au niveau international avec des organisations internationales et bilatérales, notamment l'Institut international de statistique (IIS), et avec l'appui de ces dernières, à accroître leur visibilité et la viabilité de leur financement;
- g) Reconnaît qu'il faut faire participer les associations nationales de statistique aux réunions de StatCom-Afrique, compte tenu de leur rôle significatif au sein des systèmes statistiques;

- h) Demande à la CEA, avec la collaboration d'autres partenaires, de raviser l'Association africaine de statistique, actuellement inactive, à laquelle toutes les associations nationales de statistique devraient adhérer.

H. Série de recensements de la population et de l'habitat de 2010

La Commission africaine de statistique :

- a) Prend note avec satisfaction des rapports du secrétariat des «Amis de la CEA» sur l'état d'avancement des recensements entrepris en Afrique et sur les conclusions du Symposium africain sur le développement de la statistique;
- b) Demande un plaidoyer au plus haut niveau pour faire en sorte que les gouvernements africains s'engagent à procéder à la série de recensements de la population de 2010;
- c) Demande à la CEA et aux Amis de la CEA d'élaborer une stratégie précise pour la tenue de recensements dans les pays sortant d'un conflit, prévoyant notamment le partage de connaissances sur les pratiques optimales, et pour l'appui aux recensements dans les pays sortant d'un conflit et dans d'autres pays en situation difficile, y compris l'expertise technique dont le Soudan a besoin de toute urgence.

I. Suivi des Objectifs du Millénaire pour le développement

La Commission africaine de statistique :

- a) Prend note avec satisfaction du rapport de la CEA sur les progrès accomplis en Afrique par rapport aux cibles des Objectifs du Millénaire pour le développement et du rapport de la Division de statistique de l'ONU sur le système de collecte de données concernant les OMD, utilisé par l'Organisation des Nations Unies;
- b) Invite les pays à intégrer les statistiques dans les processus de planification et de budgétisation nationales, en veillant à donner aux statistiques la priorité voulue et des crédits budgétaires suffisants ;
- c) Invite les partenaires de développement à fournir une assistance technique et financière durable pour la collecte, le traitement, l'analyse et l'utilisation de données en vue du suivi des OMD dans le cadre des systèmes statistiques nationaux.

J. Statistiques économiques de base

La Commission africaine de statistique:

- a) Prend note avec satisfaction des rapports établis par le Sénégal sur les registres de commerce et par l'Institut de formation et de recherche démographiques (IFORD) sur les sources de données administratives;
- b) Invite les pays à créer des registres de commerce et à les mettre à jour régulièrement, à titre prioritaire dans le programme statistique national;
- c) Encourage les pays à utiliser les sources de données administratives pour compléter les données collectées par les enquêtes statistiques traditionnelles.

K. Statistiques de l'environnement

La Commission africaine de statistique :

- a) Prend note avec satisfaction des travaux entrepris dans le domaine des statistiques de l'environnement par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Division de statistique de l'ONU afin de mettre au point un ensemble d'indicateurs environnementaux pour la collecte et la diffusion de données en Afrique;
- b) Approuve la proposition du secrétariat de la CEA de créer une équipe spéciale sur les statistiques de l'environnement, chargée de trois grandes fonctions: rationaliser la liste de base des indicateurs de l'environnement utilisée en Afrique; établir un programme de travail dans le domaine des statistiques environnementales pour l'Afrique; et collaborer étroitement avec le Groupe de travail intersectoriel sur les statistiques de l'environnement;
- c) Recommande que les pays puissent participer aux travaux méthodologiques concernant la définition de l'ensemble des indicateurs appropriés;
- d) Demande à la CEA de fournir une assistance technique aux pays pour leur permettre d'élaborer leurs indicateurs de l'environnement.

L. Statistiques de l'emploi

La Commission africaine de statistique:

- a) Accueille avec satisfaction les rapports de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur les questions clés concernant les statistiques de l'emploi en Afrique;
- b) Exhorte les pays à établir régulièrement et annuellement des statistiques de l'emploi, en s'aidant de recensements, d'enquêtes (spécialement d'enquêtes sur la population active) et de fichiers administratifs;
- c) Recommande, d'une part, que les pays continuent d'utiliser la définition officielle du chômage retenue par l'OIT, par souci de cohérence avec le Système de comptabilité nationale (SCN) et, d'autre part, que divers autres indicateurs (sur le chômage, la sous-utilisation de la main-d'œuvre, etc.) soient élaborés, afin de brosser un tableau plus complet de la situation de l'emploi;
- d) Invite ses membres à participer activement et pleinement à la dix-huitième Conférence internationale des statisticiens du travail, en identifiant les obstacles liés à la mesure de l'emploi, et à œuvrer pour la ratification de la Convention (no 160) concernant les statistiques du travail, 1985.

M. Création de groupes de travail thématiques

La Commission africaine de statistique:

- a) Salue et appuie la création de groupes de travail suivants:
 - Suivi des Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique;
 - Formation et renforcement des capacités statistiques;
 - Gestion des données;
 - Secteur informel;
 - Comptabilité nationale;
 - Statistiques ventilées par sexe.

- b) Approuve les recommandations précises de ces groupes à la plénière.

N. Questions diverses

La Commission africaine de statistique:

- a) Prend note de l'exposé que la Commission de l'Union africaine (CUA) a fait sur les progrès accomplis pour mettre au point la Charte africaine de la statistique et la soumettre pour adoption aux chefs d'État africains;
- b) Prend note des informations fournies par l'Afrique du Sud sur la tenue en août 2009, à Durban, de la cinquante-septième réunion de l'Institut international de statistique (IIS) et invite tous les pays africains à contribuer substantiellement au succès de cette manifestation continentale. Elle recommande d'encourager les statisticiennes et les jeunes statisticiens à y participer massivement.

O. Dates et ordre du jour provisoire de la deuxième réunion de StatCom-Afrique

La Commission africaine de statistique:

- a) Décide de tenir la deuxième réunion de StatCom-Afrique du 18 au 22 janvier 2010, à Addis-Abeba;
- b) Approuve l'ordre du jour provisoire de la deuxième réunion de StatCom-Afrique, tel qu'il figure en annexe.

Annexe

Ordre du jour provisoire de la deuxième réunion de StatCom-Afrique

1. **Élection du Bureau.**
2. **Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.**
Documentation;
Ordre du jour provisoire et annotations;
Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la réunion.
3. **Statistiques de la comptabilité nationale.**
Documentation;
Rapport du groupe de travail sur la comptabilité nationale.
4. **Secteur informel et enquêtes.**
Documentation;
Rapport du groupe de travail sur le secteur informel.
5. **Gestion des données.**
Documentation;
Rapport du groupe de travail sur la gestion des données.
6. **Formation statistique.**
Documentation;
Rapport du groupe de travail sur la formation statistique;
7. **Statistiques de l'environnement.**
Documentation;
Rapport du groupe de travail sur les statistiques de l'environnement.
8. **Série de recensements de la population et de l'habitat de 2010.**
Documentation;
Rapport sur les recensements de la population et de l'habitat.
9. **Coordination des statistiques.**
Documentation;
Rapport du Comité africain de coordination des statistiques;
Rapport sur la mise en œuvre du cadre stratégique régional de référence pour le renforcement de la capacité statistique en Afrique;
Rapport sur la Charte africaine de la statistique;
Rapport sur la mise en œuvre des stratégies nationales de développement de la statistique en Afrique.
10. **Suivi des OMD.**
Documentation;
Rapport du groupe de travail sur le suivi des OMD.
11. **Statistiques ventilées par sexe.**
Documentation;
Rapport sur les statistiques ventilées par sexe.
12. **Statistiques de l'emploi.**
Documentation;
Rapport sur les statistiques de l'emploi.

13. **Questions liées aux programmes (Centre africain pour la statistique).**
14. **Ordre du jour provisoire et dates de la troisième réunion de la Commission africaine de statistique (StatCom-Afrique III).**